



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division espèces, écosystèmes, paysages

Etat des lieux situation de la pêche: Les mesures du rapport du Conseil fédéral

13 novembre 2019, Hôtel Arte, Olten

Andreas Knutti, Section Milieux Aquatiques,
Division Espèces, Ecosystèmes, Paysages



Introduction

PRESSEMITTEILUNG

Internationale Bevollmächtigtenkonferenz für die Bodenseefischerei (IBKF)
Tagung vom 19. Juni 2019 in Überlingen, Baden-Württemberg

Bodensee-Obersee: Berufsfischer haben weiter zu kämpfen

Das Fangjahr 2018 liegt mit einer Gesamtfangmenge von lediglich 263 Tonnen nur zwei Tonnen über dem historisch niedrigen Wert von 2015 und reiht sich somit in die zurückliegenden vier Jahre ein, welche durch eine Abfolge von historischen Niedrigerträgen gekennzeichnet waren. Mit nur noch 127 t Felchen wurden die wenigsten Felchen seit Beginn der Statistik im Jahr 1910 gefangen.

Das Felchen-Wunder vom Zürichsee

Die Berufsfischer am Zürichsee atmen auf. Wie durch ein Wunder haben die Felchen-Erträge im Zürichsee nach schlechten Jahren in den letzten Wochen zugenommen. Die Winterstürme spielten dabei eine entscheidende Rolle.

NZZ, 6.8.2018

Auf den grossen Seen bricht der Fischfang ein – für die Fischer sind die Schuldigen schnell gefunden NZZ, 3.11.2019

Gefährdung von Fischen und Krebsen hat zugenommen

Bern, 15.10.2019 - Im Anschluss an die Erhebung von Daten zur Verbreitung der Fische und Krebse in der ganzen Schweiz muss ihr Gefährdungsstatus in der Verordnung zum Bundesgesetz über die Fischerei (VBGF) angepasst werden. Fische und Krebse gehören zu den am stärksten bedrohten Tieren der Schweiz. Verschlechtert hat sich namentlich der Gefährdungsstatus von Aal und Äsche. Am 15. Oktober 2019 hat das Eidgenössische Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) die Vernehmlassung zur Änderung des Gefährdungsstatus von 23 Fisch- und Krebsarten eröffnet.

Tagung Zukunft der Berufsfischerei, 13.11.2019

De moins en moins de poissons dans le Léman
Le cas de la féra est inquiétant. On en pêche trois fois moins aujourd'hui qu'en 2015

16.10.2019, Tribune de Genève



RTS, 25.9.2019



Réglementation de la pêche en Suisse

Constitution fédérale: art. 79 pêche et chasse

- La Confédération fixe les principes applicables à la pratique de la pêche et de la chasse, notamment au maintien de la diversité des espèces de poissons, de mammifères sauvages et d'oiseaux.

Buts de la loi fédérale sur la pêche

- Préserver ou accroître la diversité naturelle et l'abondance des espèces indigènes de poissons, d'écrevisses, d'organismes leur servant de pâture ainsi que protéger, améliorer et reconstituer leurs biotopes
- Protéger les espèces et les races menacées
- Assurer l'exploitation à long terme des peuplements de poissons et d'écrevisses
- Encourager la recherche piscicole



Loi fédérale sur la pêche

Répartition des tâches entre Confédération et cantons

Confédération

- Protection et exploitation (périodes de protection, tailles minimales, interdictions de capture, espèces menacées, autorisation d'introduction)
- Aides financières pour amélioration, recherche
- Formation et formation continue: organiser, financer
- Surveillance de la mise en œuvre par les cantons, approbation des prescriptions cantonales
- Information et conseil aux autorités et au public
- Eaux internationales: gestion piscicole par la Confédération

Cantons

- Réglementation de la pêche (prescriptions techniques liées aux droits de pêche, prescriptions de protection, engins de pêche, protection des animaux, etc.)
- Gestion / Repeuplement
- Zones de protection
- Habitats: maintenir, améliorer, reconstituer
- Statistiques piscicoles
- Autorisation piscicole pour les interventions techniques
- Surveillance de la pêche
- Bases: atlas poissons, enquêtes
- Lutte contre les épizooties
- Information sur l'état des eaux piscicoles



Rapport du Conseil fédéral «Etat des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche»

- Postulat CEATE-N 15.3795
- Décision Conseil fédéral 30.1.2019

Conseil fédéral	Présidence de la Confédération	Départements	Chancellerie fédérale	Droit fédéral	Documentation	
-----------------	--------------------------------	--------------	-----------------------	---------------	---------------	--

[Page d'accueil](#) > [Documentation](#) > [Communiqués](#) > Le Conseil fédéral adopte un rapport dressant un état des lieux de la pêche

[← Documentation](#)

Communiqués

[Communiqués du Conseil fédéral](#)

[S'abonner aux communiqués](#)

[Flux RSS](#)

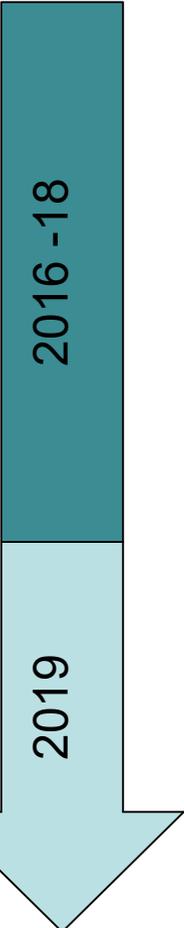
[← Retour](#)



Le Conseil fédéral adopte un rapport dressant un état des lieux de la pêche

Berne, 30.01.2019 - Le 30 janvier 2019, le Conseil fédéral a adopté le rapport « État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche », par lequel il répond à un postulat de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N). Ce rapport décrit l'état écologique des lacs et des cours d'eau suisses dans lesquels la pêche est pratiquée, présente la situation socio-économique des acteurs de la pêche et formule des mesures ainsi que des recommandations en vue d'une exploitation à long terme des populations de poissons indigènes.

Historique du rapport du Conseil fédéral



2016 -18

- Rapport d'experts avec participation
- Rapport du Conseil fédéral
- Information aux acteurs
- Consultation des offices (offices fédéraux)
- Traitement au Conseil fédéral le 30.01.2019: communiqué de presse, publication du rapport de Conseil fédéral et du rapport d'experts

2019



Mesures de la Confédération et des cantons en matière d'habitats

- 1) Renaturer les eaux (lacs et affluents) sans tergiverser (revitalisation, assainissement de la force hydraulique)
- 2) Réduire les rejets de nutriments
- 3) Eviter les rejets de micropolluants
- 4) Enrayer la progression des espèces exotiques envahissantes
- 5) Mieux protéger les milieux prioritaires
- 6) Anticiper les effets négatifs des changements climatiques sur les milieux aquatiques



Mesures spécifiques liées à la pêche

- 1) Optimiser le suivi et la gestion des populations
- 2) Planifier l'évolution à long terme de la pêche professionnelle
- 3) Poursuivre la recherche sur la protection et l'exploitation des écosystèmes lacustres
- 4) Mettre en place une plateforme nationale dédiée à la pêche professionnelle



Recommandations pour la pêche professionnelle

- Encourager le savoir et la force d'innovation
 - garantir la formation continue de la pêche professionnelle
 - promouvoir l'échange d'informations entre exploitants
- Optimiser l'efficacité des exploitations et la commercialisation des produits
 - déclarations d'origine: «label»
 - exploiter la disposition des consommateurs à payer davantage
 - meilleur marketing des produits
 - collaboration renforcée entre les exploitants



Gestion du cormoran

- Le cormoran est une espèce chassable! → Les cantons sont chargés de gérer les populations de manière d'éviter des dégâts causés par la faune sauvage.
- Les conditions cadres pour des interventions de chasse existent; la période de chasse sera étendue jusqu'à mi-mars selon la révision de la loi fédérale sur la chasse.
- Des tirs individuels sur les lieux où sont produits les dommages sont possibles (révision 2012, recommandation de tirs depuis les embarcations de pêche).
- La régulation des populations dans les réserves OROEM est possible à certaines conditions et lorsque les buts de protection des OROEM sont garantis. Les mesures de prévention raisonnablement exigibles doivent être prises (arrêt du TF FANEL avril 2011).
- La définition de la notion de dommage existe → trous dans les filets, poissons capturés blessés (les poissons dévorés dans le lac ne sont pas assimilables à des dommages).
- Sur demande des cantons, l'OFEV établit une aide à l'exécution → par lettre du 13.12.2017, les cantons ont retiré leur demande.



Conclusions

- La situation pour les poissons et la pêche professionnelle est globalement difficile
- L'exploitation durable des populations piscicoles est une tâche incontournable
- Les poissons indigènes méritent le plus haut prix
- Les mesures proposées dans le rapport déploieront leurs effets sur la moyen et le long terme
- Les mesures doivent être abordées avec force et persévérance et poursuivies dans le temps
- Tirons ensemble à la même corde – et dans la même direction !

Un grand merci
de votre attention!



Photo: E. Ammon tiré de «Fische kennen keine Grenzen, J. Muggli»



Weiterführende Informationen:

Medienmitteilung und Bundesratsbericht:

- <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-73799.html>

Expertenbericht:

- <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/dokumentation/publikationen.html> → Suchfunktion: «Expertenbericht Standortbestimmung Fischerei»

Postulat UREK-N:

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153795>